

Notre dossier

Société nationale d'investissement (Sni) Des objectifs ambitieux

Elle a été créée par décret présidentiel le 24 janvier 2017. Pour la relance de l'activité économique du pays, le gouvernement comorien compte investir, au bout de cinq années, environ 154 milliards de francs dont 58 pour cent dans le secteur de l'eau et de l'énergie, le reste pour les activités de production, soit 42 pour cent. C'est à ce niveau que la nouvelle société sera mise à contribution dans la mobilisation des ressources financières.

[Lire page II](#)

Le Chiffre du Jour

81 milliards

Pour l'année 2017, le montant total des charges du budget affectées à l'investissement constitue une enveloppe de 81 milliards de francs, dont 31 milliards sur ressources internes et 49 milliards de francs sur financement extérieur. Selon la loi des finances 2017 adoptée le 29 décembre dernier, 40 milliards de francs de ces financements extérieurs sont des financements «acquis» (garantis).

HASSAN BACAR MAECHA, DIRECTEUR NATIONAL DES INFRASTRUCTURES : «Le secteur privé comorien arrive rarement à absorber les marchés financés par les bailleurs de fonds extérieurs»



Entre les infrastructures réalisées et qui poseraient des problèmes, celles financées mais qui ont du mal à démarrer, celles qui tardent à être financées malgré des négociations réussies et celles qui cherchent désespérément des financements, et les possibilités d'absorptions du

pays. Nous avons voulu tout savoir sur ce qui se fait en matière d'aménagement du territoire. Les milliards évoqués donnent le tournis. Pas nécessairement les kilomètres de route réalisés.

Un long entretien à lire en page IV

International

JOURNÉE MONDIALE DES DROITS DES CONSOMMATEURS 2017 «Bâtir un meilleur monde numérique qui inspire la confiance aux consommateurs»

D'ici à 2020, 52 pour cent de la population mondiale sera connectée. Le nombre de personnes accédant à Internet aura, donc, progressé d'un tiers en seulement cinq ans.

À l'heure actuelle, bien que les consommateurs profitent incontestablement de ces technologies, des questions se posent : Comment établir un accès pour les nombreux consommateurs qui ne sont pas connectés, comment améliorer la qualité des services, en quels services en ligne les consommateurs peuvent-ils avoir confiance, qu'advient-il des données qu'ils partagent en ligne et enfin, quels sont leurs droits en matière de produits numériques?

Watwan'Eco a posé 3 questions à la coordinatrice du bureau à la Fédération comorienne des consommateurs, Ramlat Matoiri Boina.

[A lire page III](#)



Ramlat Matoiri Boina

SOCIÉTÉ NATIONALE D'INVESTISSEMENT (SNI) 300 millions de capital social, 1000 actions de 300.000 francs détenues et libérées par l'Etat

Par
Kamardine Soulé

La société nationale d'investissement aura à soutenir l'action d'entreprises déjà existantes ou à créer. Mais elle doit, également, contribuer au développement économique local, en jouant le rôle promoteur ou

complémentaire là où les sociétés privées ne pourraient seules atteindre aussi vite les objectifs de développement fixés par le gouvernement, ou là où ces sociétés seraient défailtantes.

Elle devra constituer le fer de lance de l'activité nationale. Elle, c'est la société nationale d'investissement (Sni). Cette structure, annoncée dans le Plan d'investissement quinquennal 2016-2021, vient d'être créée par décret présidentiel (n° 008/Pr du 24 janvier 2017). Pour la relance de l'activité économique du pays, le gouvernement comorien compte investir au bout des cinq années, environ 154 milliards de francs dont 58 pour cent dans le secteur de l'eau et de l'énergie, le reste pour les activités de production, soit 42 pour cent (lire Watwan Eco du vendredi 28 octobre 2016). Et c'est là où la nouvelle société sera mise à contribution dans la mobilisation des ressources financières.

En effet, les 42 pour cent à investir dans les activités de production, soit environ 65 milliards, note le Plan d'investissement quinquennal, devront provenir d'emprunts auprès des institutions financières contractés par la Société nationale d'investissement. Les secteurs de concentration de ladite société seront l'hôtellerie et le bâtiment.

La Sni est une société anonyme dont l'actionnaire unique est l'Etat comorien. Elle est placée, selon le premier article du décret, sous la tutelle administrative et technique de la présidence de l'Union et sous l'autorité du secrétaire général du gouvernement. La structure est placée, par contre, sous tutelle financière du ministère chargé des Finances publiques (Dans l'article 15 du décret, la société est placée sous tutelle administrative et technique du ministère en charge de l'Economie, Ndir).

La société nationale d'investissement, qui a son siège social à Moroni, est pourvue d'un capital social de 300



Travaux d'adduction d'eau à Hadjamu (Ngazidja)

millions de francs. Un capital réparti en mille actions valant chacune trois cent mille francs détenues et libérées par l'Etat.

La société aura à soutenir l'action d'entreprises déjà existantes ou à créer. Mais également, elle doit contribuer au développement économique local, en jouant le rôle promo-

teur ou complémentaire là où les sociétés privées ne pourraient seules atteindre aussi vite les objectifs de développement fixés par le gouvernement, ou là où ces sociétés seraient défailtantes.



Création de sociétés publiques : ce que dit la loi...

L'article 31 de la constitution est on ne peut plus clair, c'est la loi, c'est-à-dire le législateur, qui fixe les règles concernant le mode de gestion des sociétés à capitaux publics. C'est aussi le législateur qui doit fixer la création de catégories d'établissements publics. La constitution va encore plus loin et précise que les nationalisations d'entreprises et les transferts de propriété d'entreprises du secteur public au secteur privé relèvent des prérogatives du seul législateur (députés). En résumé, toute création d'établissements doit relever de la loi. Alors comment interpréter la série de décrets, publiée le mois de janvier dernier, por-

tant création de sociétés et autres structures à caractère commerciale. De l'Agence nationale des médicaments et des évacuations sanitaires (décret n°17-011/Pr), en passant par l'Office national de la vanille, un établissement public à caractère agricole et économique (décret n°16-231/ Pr), ces structures ont en commun d'avoir été créées par voie réglementaire, en contradiction des textes en vigueur. Peu avant, il y a eu aussi la création, par décret, de la société Comores Câbles, chargée de la gestion des actifs câbles sous-marins détenus par l'Union des Comores, comme le câble Eassy.

SNI, 300 millions de capital social, 1000 actions de 300.000 francs détenues...

Pour réaliser les objectifs, la société nationale peut constituer des filiales, acquérir des participations dans le capital de sociétés par voie d'apport, de cession, ou de souscription. Elle peut créer ou gérer des fonds d'investissement spécialisés ou prendre des participations dans des fonds d'investissements gérés par des tiers. La Sni peut souscrire des emprunts, octroyer des prêts, et consentir des garanties. De manière générale, la société qui vient d'être créée peut réaliser toutes opérations industrielles, commerciales, financières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Le conseil d'administration, l'organe suprême de la société, sera composé d'un représentant de la présidence de l'Union, du ministre des Finances, et celui de l'Economie. Il y aura trois représentants des gouvernorats des îles, à raison d'un représentant par entité. De même, le personnel de la société désignera un représentant au sein dudit conseil, avec voix consultative. En outre, l'Agence nationale pour la promotion des investissements (Anpi) et l'Agence nationale de conception et de réalisation des projets auront, chacune, un représentant. Le patronat local sera également représenté au sein de ce conseil d'adminis-



tration. Par ailleurs, un directeur général devra être nommé par le chef de l'Etat. La nouvelle société devra «*bientôt*» être opérationnelle, nous dit-on du côté du ministère de l'Economie.

Kamardine Soulé

Vers une révision du Code des investissements

Neuf ans après son adoption, une procédure est en cours pour réviser le code voté en 2007. En octobre dernier, les autorités comoriennes ont donné un accord de principe à cet effet. Ainsi, il a été initié au sein du gouvernement (Arrêté n°16-018 de la vice-présidence en charge de l'Economie) un projet de révision dudit code dans l'objectif d'améliorer les prévisions sur les bénéfices et les avantages accordés aux investisseurs.

International

C'est le 15 mars. Un rendez-vous annuel pour célébrer l'influence et la solidarité internationale des associations de consommateurs. Pour cette année, le thème retenu est «*Bâtir un meilleur monde numérique qui inspire la confiance aux consommateurs*». Il est incontestable que les technologies numériques ont un impact conséquent sur les consommateurs à travers le monde, notamment en générant de nombreux effets positifs tels qu'une meilleure communication, un accès à l'information ainsi que des choix plus nombreux et plus pratiques.

Pour établir la confiance dans la technologie numérique, il est nécessaire de protéger et de responsabiliser le consommateur. Car le danger est réel quant à l'utilisation sans compréhension minimum des nouvelles technologies. Plus d'un demi-milliard de fichiers de données personnelles a été perdu ou volé en 2015, exposant ainsi près de 429 millions d'identités. Ainsi, la campagne «*Better Digital World*» que l'on peut traduire par «*un meilleur monde numérique*», lancée par l'association internationale des consommateurs «*Consumer International*», vise à promouvoir l'accès, la participation et l'innovation qui bénéficient aux consommateurs, à l'économie et à la société dans son ensemble.

Depuis 1983, «*Consumer International*» célèbre la journée mondiale des droits des consommateurs le 15 mars. Elle rassemble plus de deux cent organisations membres dans plus de cent pays pour défendre les droits des consommateurs partout dans le monde. L'association est la voix ces organisations lors des forums décisionnels internationaux. «*Nous sommes résolument indépendants, libres de toute influence d'entreprises ou de partis politiques. Nous travaillons en partenariat et nous mettons notre influence à profit avec intégrité, ténacité et passion pour fournir des résultats concrets*», se définit Consumers International.

A cette occasion, Watwan'Eco a posé 3 questions à la coordinatrice du bureau à la Fédération comorienne des consommateurs (Fcc), Ramlat Matoiri Boïna.

Journée mondiale des droits des consommateurs 2017 «Pour que le monde numérique inspire la confiance aux consommateurs»



1. Le thème retenu cette année est «*Concevoir un monde numérique digne de la confiance des consommateurs*». Pourquoi cette thématique?

De nos jours, la technologie numérique a un impact énorme et toujours croissant sur les consommateurs dans le monde entier. Internet nous permet de nous connecter et communiquer facilement avec des amis et notre famille de partout où nous nous trouvons, nous informer, nous éduquer, faire nos courses et gérer nos comptes en cliquant sur un simple bouton. Il nous a apporté beaucoup d'avantages.

Mais il est très important de garantir que nos données personnelles qui couvrent tous les secteurs de notre vie, soient protégées et stockées en toute sécurité en ligne. C'est pourquoi il faut bâtir un meilleur monde numérique qui inspire de la confiance aux consommateurs. Il faut préciser que la Fcc est parmi les organisations de consommateurs généralistes les plus actives sur le front numérique et qui sont intervenues au sein de Consumer International pour faire de la sécurisation des données pour le consommateur un thème prioritaire au niveau mondial. Ce sera un des sujets à l'ordre du jour dans la prochaine rencontre entre Consumer International et le G20.

2. Que prévoit la Fédération comorienne de consommateurs pour célébrer cette journée du 15 mars?

La Fcc mène une campagne de sensibilisation pendant la première moitié du mois de mars qui culminera dans une conférence qui réunira les acteurs publics et privés des Tics. Nous demandons aux opérateurs de télécommunication, aux ingénieurs et techniciens, aux juristes, aux services publics, aux cybermen... de faire le point sur la sécurisation des données en ligne.

3. A quel degré sommes-nous aujourd'hui aux Comores exposés, en tant que consommateur, quant à la vulnérabilité de nos données personnelles? Y a-t-il déjà eu un dialogue entre consommateurs et fournisseurs opérateurs et fournisseurs d'accès au sujet de la protection des données des usagers des technologies de l'information de la communication?

Cette conférence, précisément, doit servir à nos yeux de point de départ d'un dialogue visant à impliquer tous les acteurs des Tics dans la sécurisation des données en ligne aux Comores. Il n'y a pas encore de consultations formalisées à ce sujet.

Ks

LE DIRECTEUR NATIONAL DES INFRASTRUCTURES : «Il n'y a pas eu détournement d'objectif du fonds d'entretien routier»

«Il n'y a pas eu de détournement d'objectif. Tous les arriérés de versement du fonds d'entretien routiers de «deuxième génération» pourvu d'une dotation de 780 millions par an ont été apurés par le gouvernement. Ce fonds est affecté à l'entretien courant des routes, dont sept lots de travaux d'entretien courant, de travaux d'assainissement et de confortement d'ouvrages et de cantonnement.»

WE : *La loi portant programme de développement durable du secteur des transports en 2012-2017 a été votée en fin 2011. Quel bilan peut-on faire de ces cinq ans de programmation ?*

Un bilan satisfaisant. Les objectifs et les résultats escomptés ont été en grande partie réalisés notamment le bouclage de la Rn32 entre Miringoni et Wala, a été réalisé pour un montant de 5 millions d'euros, un schéma directeur portuaire a été réalisé. De même un appui institutionnel à la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre au ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, a été instauré, les travaux d'entretien courant ont été relancés après quinze ans d'arrêt. Certes les travaux d'entretien périodique n'ont pas pu démarrer comme prévu mais une relance de ce programme est en cours et les travaux démarreront mi-juin prochain.

WE : *Quelles sont les nouvelles pistes de financement pour le secteur des routes après le programme d'appui au développement durable dans le secteur des transports (Paddst), appuyé par l'Ue à hauteur de 13,5 milliards de francs pour quatre ans à travers le dixième Fed pour la réhabilitation des routes et le développement du secteur routier ?*

Un projet de transport est identifié et concerne la réhabilitation de la Rn2, entre Moroni et Fumbuni à Ngazidja et la Rn23 entre Sima et Moya) à Ndzuani. Il s'agit d'un cofinancement Ue-Bad à hauteur de 33 millions d'euros, précisément 15 millions mobilisés par l'Ue et 18 millions par la Bad. Un autre programme d'investissement routier est prévu par le Fond saoudien à hauteur de 11 milliards de francs est également lancé et concerne les axes routiers Rn1, entre l'aéroport de Hahaya et le site de Galawa à Mitsamihuli, 23 km. Ainsi que 9 kilomètres de voie entre Dindri et Lingoni à Ndzuani. Il s'agit là d'une nouvelle route transversale.

WE : *Pourquoi le contrat pour l'entretien périodique des routes, qui avait été attribué à l'entreprise Italienne Asso costruzioni, a été annulé et où en est-on par rapport à ce marché financé par l'Ue ?*

Il l'a été pour faute de présentation la caution de bonne fin. Cette société devait présenter l'équivalent de 10 pour cent du montant du marché, comme garantie, ce qu'elle n'a pas



Question :

«Des retards dans la réalisation de projets seraient dus à la faible capacité du secteur privé d'absorber les marchés, les offres étant souvent supérieures aux capacités locales et inférieures pour les sociétés internationales. La solution serait donc dans le régional, selon l'Union européenne...»

Réponse :

... Effectivement le secteur privé n'arrive pas à absorber les marchés financés par le bailleur de fonds extérieur. Faute de moyens organisationnelles tels que matériels vétustes, rupture des stocks des matériaux, personnels d'encadrement, etc...»

fait. En fait, la banque présentée par Asso comme garant n'étant pas reconnue par l'Ue le contrat a été rendu caduc. Un appel d'offre restreint va être relancé et le marché sera contractualisé avant le 17 mai prochain. Le document d'appel d'offres a été révisé en février 2017. Il faut savoir que le budget des travaux de la campagne d'entretien périodique des routes s'élève à environ 3 milliards de francs.

WE : *Une des causes du retard dans la réalisation des projets serait la faible capacité du secteur privé national à absorber les marchés. Les offres sont souvent supérieures aux capacités locales et inférieures pour les sociétés internationales. La solution serait donc dans le régional, selon l'Union européenne...*

... Effectivement le secteur privé n'arrive pas à absorber les marchés financés par le bailleur de fonds extérieur. Faute de moyens organisationnelles tels que matériels vétustes, rupture des stocks des matériaux, personnels d'encadrement, etc.

WE : *Le tronçon Hahaya-Mitsamihuli devait initialement être financé par le Qatar, finalement c'est le*

Fonds saoudien pour le développement qui assure ce financement. Pourquoi ce changement ?

Je l'ignore. Mais, vous le savez, beaucoup de projets routiers qui devaient être financés par le Qatar dans le cadre de la conférence de Doha, notamment la Rn1 Moroni-Aéroport Hahaya, entre Wani et Bambao ou encore entre Ndremani et Nyimashiwa à Mwali n'ont pas été réalisés.

WE : *Quelles sont les spécificités de l'axe Hahaya-Mitsamihuli jusqu'au site Galawa ?*

Il s'agit d'une réhabilitation en enrobé. Cette route est construite en 1963 avec une chaussée de 3m50 de large en bicouche. C'est le premier tronçon de route construit aux Comores. Il nécessite un redimensionnement et une mise en gabarit de 7m de large contenu du trafic actuel.

WE : *Le fonds d'entretien routiers dit de «deuxième génération» créé en octobre 2012 est pourvu d'une dotation de 15 millions de francs versés chaque semaine dans un compte ouvert à la Banque centrale, soit 780 millions par an. Ce fonds a pour mission d'assurer le financement de l'entretien du réseau routier national. Les transporteurs ont récemment déploré le fait que cet argent soit affecté à autre chose, donc, détourné des objectifs. Qu'en est-il vraiment de ces versements et de l'utilisation de ce fonds ?*

Il n'y a pas eu de détournement d'objectif du Fonds d'entretien routier. Actuellement, tous les arriérés de versement de cette dotation ont été épurés par le gouvernement. L'utilisation de ce fonds est affectée à l'entretien courant des routes, dont sept lots de travaux d'entretien courant, de travaux d'assainissement et de confortement d'ouvrages et de cantonnement.

WE : *Les travaux d'aménagement et d'extension de l'Aéroport international Moroni Prince Saïd Ibrahim devaient être entièrement financés par l'Iraq qui avait acté cette décision lors d'un conseil de ministres fin janvier 2012 et Aéroport de Paris avait été sélectionné pour mener ces travaux. Pourquoi cela n'a pas marché ?*

Effectivement le gouvernement a obtenu un don iraquien d'environ 13,5 millions de dollars pour la réhabilitation de la piste d'atterrissage et l'aménagement de parkings, etc. de cet aéroport. Le dossier d'appel d'offre des travaux élaboré par Adpi France est déjà disponible. Il appartient aux autorités iraqiennes de valider le document d'appel d'offres et d'autoriser le lancement de l'appel d'offre. Contenu de la situation qui prévaut actuellement en Iraq, le dossier d'appel d'offre des travaux n'est pas encore validé.

WE : *La mise en oeuvre de la loi sur l'urbanisme semble au point...*

... Les décrets d'applications ont été faits, en effet. Il faut savoir que conformément à la loi, l'urbanisme, surtout ce qu'on appelle l'urbanisme réglementaire est une prérogative des mairies. Par exemple, la délivrance des permis de construire, etc. Or, les mairies ne se sont pas encore imprégnées de ce dossier. Il y a des tractations qui sont en cours à ce sujet afin de vulgariser ces dispositions pour que toutes les mairies puissent les mettre en application.

Propos recueillis par
Kamardine Soulé

Bon à Savoir.....

Le schéma directeur des transports routiers pour l'année 2015-2025 prévoit une programmation des tronçons à réhabiliter selon leur importance.

Le choix des routes à prioriser se fait sur la base de critères économiques. Il y a trois catégories de routes suivant le niveau de dégradation de la chaussée. L'entretien courant est à 3.000 euros le kilomètre par an. L'entretien périodique à 30.000 euros par kilomètre tous les dix ans, et la réhabilitation à 200.000 euros par kilomètre.